

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 04453

Numéro SIREN : 722 017 134

Nom ou dénomination : AIR BAIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 45874

AIR BAIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros

Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX

722 017 134 RCS NANTERRE

DECISIONS DU PRESIDENT DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre,

Monsieur Tanguy de POMPIGNAN, Président de la Société par Actions Simplifiée AIR BAIL, a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 11 des statuts, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Monsieur Tanguy de POMPIGNAN, après avoir pris acte de la démission de Madame Isabelle DEMIVILLE de ses fonctions de Directeur Général en date du 26 septembre 2022, décide de nommer en remplacement Monsieur Pierre TELLIER, demeurant 84 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS, pour toute la durée de son mandat de Président.

Dans le cas où Monsieur Tanguy de POMPIGNAN viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Pierre TELLIER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, à moins que les Associés ne décident la cessation immédiate de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la Collectivité des Associés, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Pierre TELLIER, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Le Directeur Général est habilité à représenter la Société à l'égard des tiers.

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Tanguy de POMPIGNAN, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier BROS de ses fonctions de Directeur Général en date du 1^{er} septembre 2022, décide de nommer en remplacement Monsieur Lucas DESHOUIILLERS-DELMER, demeurant 15 Rue Charles Rhoné - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, pour toute la durée de son mandat de Président.

Dans le cas où Monsieur Tanguy de POMPIGNAN viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Lucas DESHOUIILLERS-DELMER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, à moins que les Associés ne décident la cessation immédiate de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la Collectivité des Associés, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Lucas DESHOUILLEERS-DELMER, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Le Directeur Général est habilité à représenter la Société à l'égard des tiers.

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs à la société MEDIALEX PARIS sis 62 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS pour faire tous dépôts auprès du RCS et/ou RBE, effectuer toutes déclarations et démarches relatives au présent procès-verbal, et en général faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Tanguy de POMPIGNAN